



L'accès à l'information

L'accès à un dossier

La Loi sur l'accès à l'information assure la protection des renseignements personnels contenus dans un dossier et permet l'accès, en fonction des délais de conservation, à certaines conditions.

Dès l'âge de 14 ans, un jeune peut avoir accès à son dossier. Il peut alors le consulter sur place ou en obtenir une copie. Pour avoir accès à son dossier, le jeune en fait la demande à la personne responsable de l'accès à l'information en utilisant le formulaire au verso.

Si vous êtes parent d'un enfant de moins de 14 ans, vous pouvez généralement avoir accès à son dossier. Si le jeune a 14 ans et plus, il devra donner son autorisation à son parent ou à toute autre personne afin que celle-ci puisse consulter son dossier.

La restriction au droit d'accès

Pour certaines raisons, il est possible qu'une demande soit refusée, entre autres, si des renseignements peuvent nuire à la personne, si cette divulgation peut causer un préjudice au jeune ou si le jeune de 14 ans et plus refuse l'accès à son dossier. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès à l'information peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision en écrivant à l'adresse suivante :

Commission d'accès à l'information
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 1-888-528-7741

La confidentialité des renseignements

Si vous demandez l'accès à un dossier qui contient des renseignements concernant une autre personne, vous devez obligatoirement obtenir son autorisation écrite afin que nous puissions vous transmettre l'information.

Par exemple, si les deux parents font une demande conjointe, les deux doivent signer le formulaire. Par ailleurs, si la signature de l'un des deux parents n'apparaît pas sur le formulaire, le responsable de l'accès à l'information doit retrancher toute l'information concernant cette personne.

Les frais d'une demande d'accès et le délai de traitement

Lorsque vous désirez consulter le dossier au bureau du Centre jeunesse, aucuns frais ne seront demandés.

Toutefois, si vous désirez obtenir une copie d'un document ou d'un dossier, il est possible que vous ayez à défrayer des coûts. En effet, les 20 premières pages demandées sont gratuites et des frais de 0,34 \$ par feuille additionnelle vous seront facturés. Vous devrez alors régler la facture avant de recevoir les documents.

Nous tenons à vous informer que nous avons 20 jours pour traiter une demande d'accès. Il se peut que dans certains cas, nous ayons besoin d'un délai supplémentaire, vous en serez alors avisé.

*La qualité des services
nous préoccupe*

Veillez faire parvenir le formulaire dûment complété à :

Archiviste
Répondante de l'accès à l'information
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
287, rue Pierre-Saindon, 3^e étage
Case postale 3500
Rimouski (Québec) G5L 8V5

Téléphone : (418) 723-1255
Télécopieur : (418) 722-0620

*Production de la Direction des services professionnels
et de la qualité et des Communications du
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent*



Accès à l'information

Concernant _____ (nom du jeune) _____ (date de naissance du jeune)

Quel est le document demandé?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Rapport | <input type="checkbox"/> date : _____ |
| <input type="checkbox"/> Plan d'intervention | <input type="checkbox"/> date : _____ |
| <input type="checkbox"/> Plan de service individualisé | <input type="checkbox"/> date : _____ |
| <input type="checkbox"/> Jugement | <input type="checkbox"/> date : _____ |
| <input type="checkbox"/> Suivi des activités | <input type="checkbox"/> date : _____ |
| <input type="checkbox"/> Notes en réadaptation | <input type="checkbox"/> date : _____ |
| <input type="checkbox"/> Autre | <input type="checkbox"/> précisez la demande : _____ |

À qui transmettre le document?

Nom : _____
 Adresse : _____ Ville : _____
 Code postal : _____ Téléphone : _____

Quel mode de transmission désirez-vous?

- Je désire faire une consultation au bureau du Centre jeunesse (sans frais)
 Je désire recevoir une copie des documents (des frais de **0,34 \$** la feuille s'appliquent, et ce, après la 20^e page)

Signature des personnes concernées

Les renseignements personnels sont confidentiels, à moins que leur divulgation ne soit autorisée par la personne concernée ou par le parent dans le cas d'un jeune de moins de 14 ans. Si vous désirez des renseignements concernant **d'autres personnes que vous**, vous devez vous assurer d'avoir leur **autorisation écrite** (signature plus bas). Tel que la loi le prescrit, des vérifications peuvent être effectuées.

Signature de la personne qui demande l'accès :

_____ date : _____
 Lien avec le jeune : jeune lui-même mère père autre : _____

Signature des personnes qui autorisent l'accès à des informations les concernant :

1- _____ date : _____
 Lien avec le jeune : jeune lui-même mère père autre : _____

2- _____ date : _____
 Lien avec le jeune : jeune lui-même mère père autre : _____

Cette autorisation est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la signature de ce document.